



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2026

Présents : Josette Charvier (Maire), Bénédicte Pinel, Michel Masson, Marie-Hélène Barberot, Michel Beauquis, Cécile Tilly, Emmanuelle Mallet, Marie Teyssedou, Régis Reymond,

Absents excusés : Bastien Moïse représenté par Josette Charvier
Sophie Pera représentée par Bénédicte Pinel
Mireille Barrachin représentée par Michel Masson
Amaury Barnoin

Nombre de votants exprimés : 12

Secrétaire de Séance : Marie Teyssedou

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30 et procède à l'appel.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Plan de Gestion des Gorges du Chéran

Pour rappel, le Plan de Gestion des Gorges du Chéran avait été porté en délibération au Conseil municipal du 6 novembre 2025 et rejeté par les membres du conseil par manque d'informations.

Madame la Maire remercie pour leur présence M. Marc Rollin, vice-président du Grand Annecy, en charge de la qualité de l'air et de la transition écologique et Mme Solenne Verbrughe, cheffe du service biodiversité et espaces naturels au Grand Annecy.

Le Plan de Gestion des Gorges du Chéran est détaillé afin d'être mieux perçu par les membres du Conseil. (Résumé en annexe)

3. Devis Chantier Local d'insertion. Travaux 2026

Madame le Maire explique que le chantier local d'insertion (CLI) intervient depuis plusieurs années sur notre commune pour l'entretien du talus sous la station d'épuration ainsi que l'entretien des chemins de Lachat et de Riondy.

Il est proposé de leur confier cette année, en plus, le tronçonnage et broyage des branches aux abords de la mare et l'ouverture du chemin rural du Crêt à Songy. Il est précisé que le bas de ce chemin traverse des parcelles privées et qu'il faudra envisager des conventions de passage.

Le devis établi pour 6 journées de travail s'élève à 2 718 € TTC, soit 453 €/jour/équipe.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du CLI et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette commande.

4. Vente parcelle A149 et acquisition parcelle A 84

Madame le Maire explique que la propriétaire de la parcelle A 150 souhaite acquérir la parcelle attenante, A 149, propriété de la Commune. (Superficie 111 m²)

Elle souhaite par ailleurs céder la parcelle A 84 à la Commune afin de régulariser l'emprise de la voirie. (Superficie 13 m²)

La commission Urbanisme propose la vente de 98 m² (111 – 13) au prix de 50 €/ m² tel qu'évalué par leur notaire, soit un montant de 4 900 €. C'est une valeur intermédiaire entre le prix du terrain agricole et du terrain constructible. Les frais de notaire sont à charge de l'acquéreur.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité la transaction telle que présentée : la reprise par la Commune de la parcelle A 84 de 13 m² et la vente de la parcelle A 149 de 111 m², et s'accorde sur le prix de 4 900 €. Madame le Maire est autorisée à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Personnel : Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 relative à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie a instauré une réforme statutaire majeure applicable depuis le 1er janvier 2024.

Cette loi prévoit la création de la fonction de **secrétaire général de mairie (SGM)** et impose une requalification des fonctions de secrétaire de mairie exercées dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Les fonctions de secrétaire de mairie doivent désormais être exercées dans un **cadre d'emplois de catégorie B ou A**, conformément au Code général de la fonction publique.

Conformément à la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de secrétaire général de mairie en remplacement du poste de secrétaire de mairie existant, et d'inscrire ce poste dans un cadre d'emplois de catégorie B minimum, afin de mettre en conformité le tableau des effectifs.

- Suppression du poste de secrétaire de mairie, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste de secrétaire général de Mairie, rédacteur, rédacteur principal 1^{ère} classe et 2^e classe

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte par 10 voix POUR et 2 abstentions (Régis Reymond et Marie Teyssedou)

- **de modifier le tableau des emplois comme présenté**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

6. Questions diverses

- Droit de réponse à des courriers anonymes reçus en mairie :

Plusieurs dépôts sauvages sont dénoncés. Madame le Maire fait savoir que le sujet a été transmis aux Services de l'Etat depuis plusieurs années, et à nouveau ce mois de janvier 2026.

Le ton diffamatoire du dernier courrier est regrettable dans une petite commune. Il est rappelé que la mairie reste ouverte pour recevoir les administrés et répondre à leurs réclamations.

-Travaux de renforcement-enfouissement du Pissieux :

Michel Masson, adjoint, précise que les travaux avancent bien. Les réunions de chantier hebdomadaires permettent de régler les points de détails (emplacement des coffrets, des lampadaires, etc...)

La séance est close à 21h10.

Charvier Josette

Maire



Marie Teyssedou

secrétaire de séance